



ERQUINGHEM-SUR-LA-LYS

Canton d'Armentières

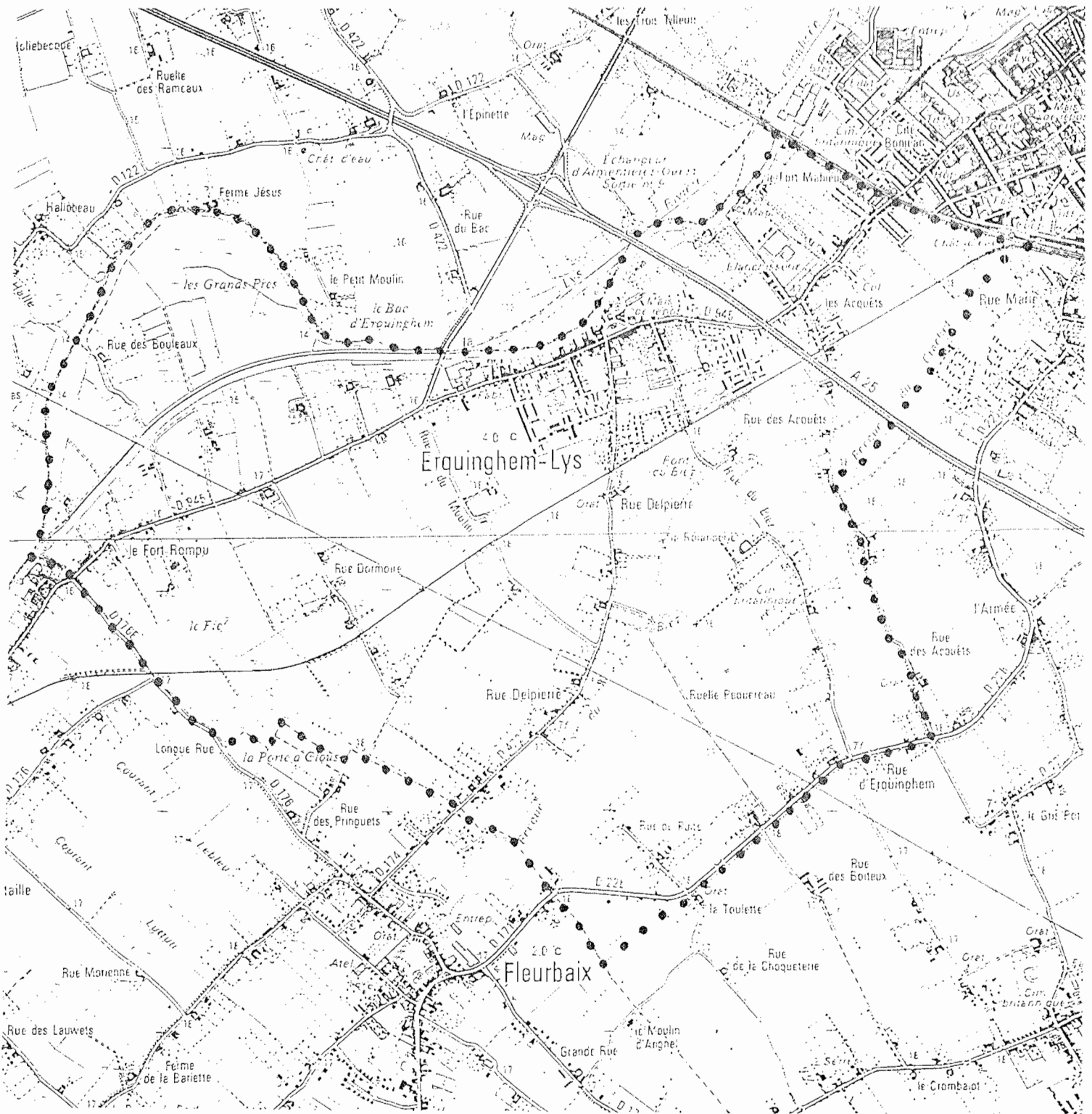
AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

FEVRIER 1991



TERRITOIRE COMMUNAL



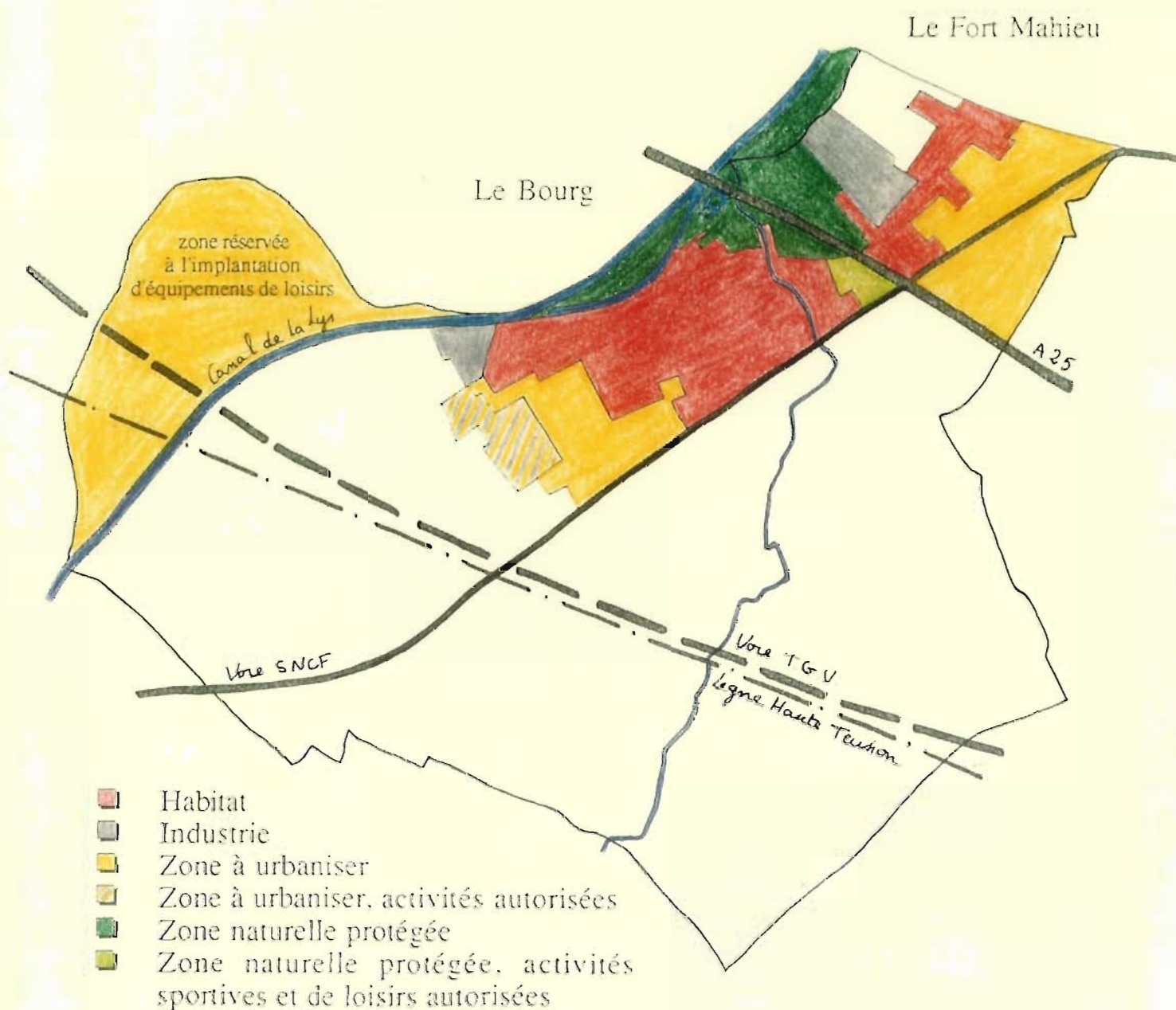
D'après carte I.G.N. 1/25000

PRESENTATION

La commune d'Erquinghem-sur-la-Lys compte aujourd'hui 4375 habitants (3658 habitants en 1982).

Etant donné la configuration du territoire et les capacités d'accueil des équipements publics, l'attente de la population vis-à-vis d'une certaine qualité de son cadre de vie, la Municipalité s'interroge sur l'intérêt de passer la limite des 5000 habitants.

EXTRAIT DU PLAN D'OCCUPATION DU SOL



Echelle 1/25000

Le territoire urbanisé est divisé en deux zones séparées par l'autoroute A 25 :

- Le Fort Mahieu.
- Le bourg.

Il est par ailleurs enserré dans des limites très étroites :

- Au nord-est, la limite administrative avec Armentières doublée d'une ligne ferroviaire Lille-Armentières et la coupure créée par l'A 25 ;
- au nord-ouest, la Lys canalisée ;
- au sud-est la ligne de chemin de fer Armentières-Berguette;
- au sud-ouest, la voie T.G.V. doublée de plusieurs lignes à haute tension.

Nonobstant ces handicaps la commune bénéficie d'un certain nombre d'atouts liés à :

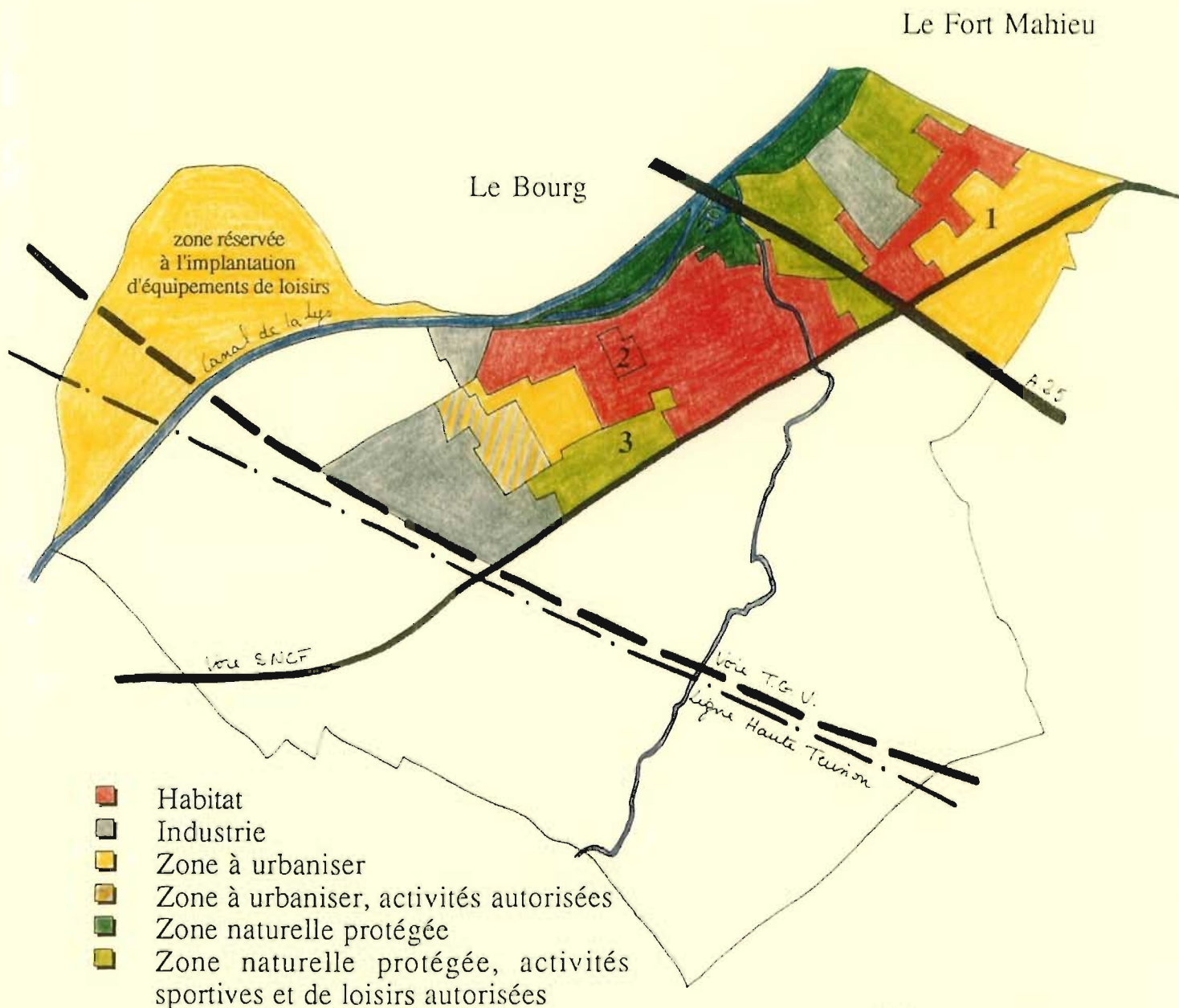
- son image encore rurale malgré la présence pesante des infrastructures ;
- l'existence dans le centre ville d'un certain nombre d'éléments "naturels" (la Lys et un important parc public) ;
- la capacité à accueillir des activités de loisirs (existence d'un club hippique et emplacement possible pour l'implantation d'un équipement de loisirs à vocation intercommunale) ;
- la proximité d'Armentières ;
- la jouissance d'une bonne desserte automobile grâce à la présence toute proche d'une sortie de l'autoroute A 25 ;

Aujourd'hui, compte-tenu :

- des interrogations ou des projets liés à plusieurs équipements publics (extension de la mairie, création à court terme d'une cantine scolaire et d'une salle polyvalente à moyen terme, extension du cimetière et construction d'un columbarium, déplacement du terrain de sports, aménagement d'aires de stationnements, ...) ;
- du bouleversement provoqué dans le paysage par le passage du T.G.V. et des modifications qu'il entraînera dans les voies et le parcellaire ;
- de l'élargissement de la Lys et de l'envasement progressif du bras de rivière qui longe le centre d'Erquinghem ;

Il apparaît urgent pour la Commune de se définir une politique de développement, d'aménagement, d'embellissement, une politique urbaine et une politique du paysage qui guident chacune de ses interventions ultérieures, accompagnent et enrichissent les réflexions menées à l'occasion de la révision du Plan d'Occupation du Sol.

MODIFICATIONS DEMANDEES DANS LA REVISION DU P.O.S.



Echelle 1/25000

- 1 La déviation du C.D. 945 vers Armentières devrait se faire à moyen terme.
- 2 Z.A.C. à l'emplacement des terrains de sports.
- 3 Zone destinée à accueillir le nouveau terrain de sports.

L'étude à engager peut se décomposer en trois phases :

- la première présentera un programme de développement quantitatif et qualitatif pour les dix ans à venir qui fera apparaître les implications entraînées par le choix d'évolution sur le programme d'équipement ;
- la seconde phase analysera précisément les besoins communaux en matière d'équipements de manière à les quantifier, les qualifier et les situer sur le territoire d'Erquinghem ;

Ces deux premières phases permettront à la Municipalité de se fixer des objectifs précis de travaux et des priorités d'aménagement en rapport avec le budget communal :

- les priorités définies permettront d'entreprendre la troisième phase, la phase de propositions spatiales en fonctions des projets et des sites retenus.

Afin de faire participer la population aux réflexions menées au sein du Conseil Municipal, une exposition et une présentation publiques de la politique communale seront assurées par le bureau d'études.

Par ailleurs, profitant de la dynamique créée par ces études, des ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage pourront être animés gratuitement dans les écoles, à la demande des enseignants, par l'équipe de "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E.

Le présent dossier a pour objet d'établir l'état actuel des réflexions et des interrogations communales afin de permettre au bureau d'études de percevoir quels problèmes se posent à la Commune et les solutions d'ores et déjà envisagées par la Municipalité.

URBANISATION DE LA COMMUNE

Dans le quartier du centre, l'urbanisation traditionnelle en front à rue s'est faite essentiellement le long du C.D. 945, parallèlement au canal de la Lys.

L'extension s'est poursuivie ensuite presque exclusivement au sud de cet axe principal, sous forme de lotissements.

Dans le quartier du Fort Mahieu, l'urbanisation s'est réalisée, semble-t-il, sous la pression d'Armentières, par remplissage de parcelles agricoles perpendiculairement à la route départementale et à l'aide de maisons ouvrières, selon un type de développement rencontré fréquemment dans les "faubourgs".

La déviation de la départementale 945 vers Armentières prévue dans un délai de 4 à 5 ans va entraîner la viabilisation de la zone sud du Fort Mahieu et son urbanisation à moyen terme (le financement du tunnel sous la voie ferrée Lille-Dunkerque vient d'être programmé sur 4 ans par la C.U.D.L.).

Pour les raisons évoquées dans la présentation, les zones d'extension sont relativement limitées et situées par ailleurs à proximité de zones de nuisances dues à la présence des infrastructures.

C'est pourquoi la Municipalité souhaite réaliser une Z.A.C. à l'emplacement des terrains de football, en plein cœur de la commune, et repousser les terrains de sports plus au sud dans une zone qui passerait alors du N.A.b. au N.D.b.

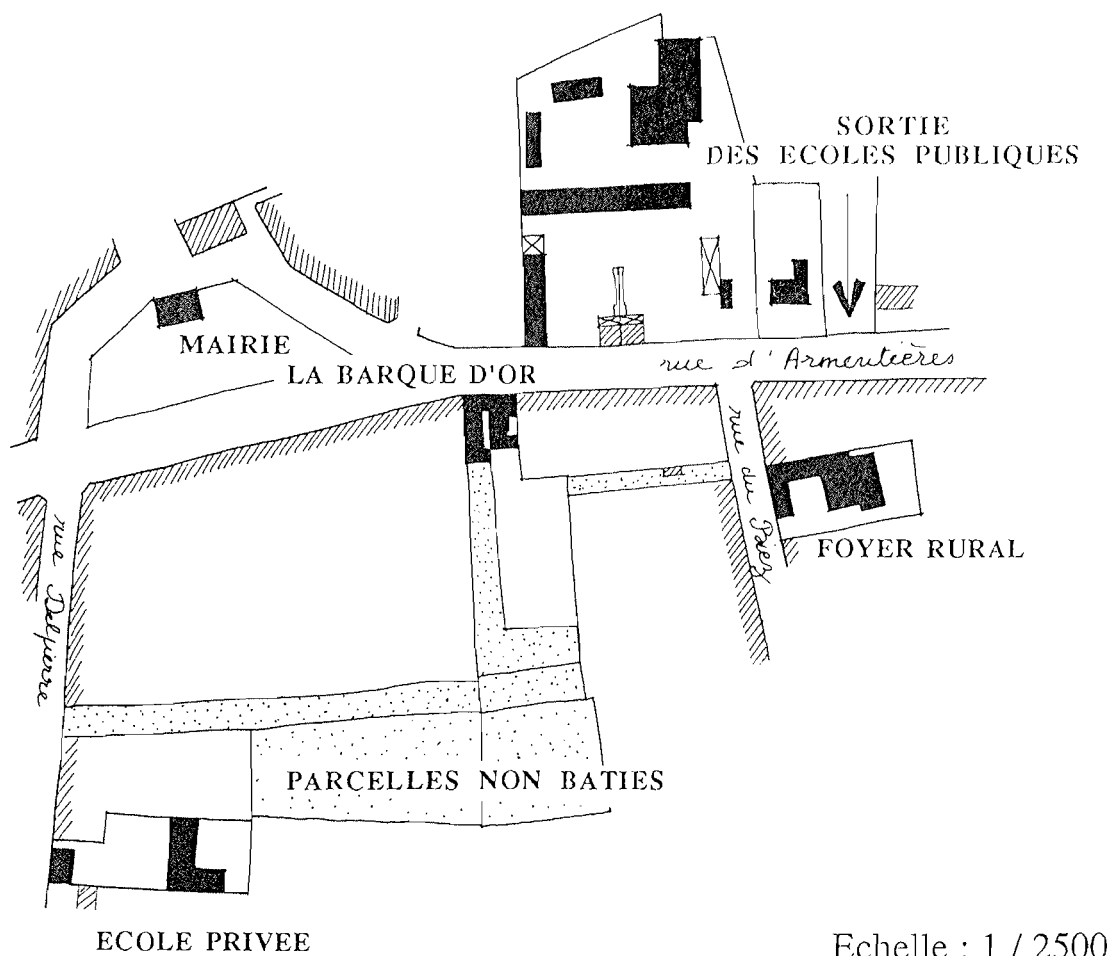
L'étude des zones d'extension visera trois objectifs :

- établir un programme d'aménagement pour la Z.A.C. et définir des critères urbanistiques qui pourront s'imposer aux futurs constructeurs.
- proposer un schéma viaire permettant une liaison par le sud du territoire urbanisé et qui évite le raccordement systématique au C.D. 945.
- déterminer les zones réellement constructibles et les types de construction qui y seraient possibles ainsi que les aménagements paysagers complémentaires qui devraient être prévus de manière à établir des espaces tampons qui protègent les constructions des nuisances phoniques et visuelles et recréent un paysage "naturel" vraisemblable moins oppressant que celui qui résultera des limites physiques créées par les différentes infrastructures.

UN PROGRAMME D'EQUIPEMENTS

L'évolution des besoins de la population ainsi que l'importance de la croissance qu'a connu Erquinghem entre les derniers recensements constituent deux facteurs qui ont amené la Municipalité à prévoir l'agrandissement ou le renouvellement des équipements publics dans un avenir plus ou moins proche :

- la cantine scolaire située rue du Biez dans le foyer rural devient exigüe, par ailleurs, la polyvalence des locaux nécessite une gestion de l'espace très lourde. Deux solutions peuvent être étudiées :
 - . l'agrandissement du foyer rural au détriment d'un petit espace vert situé en fond de parcelle,
 - . la construction d'un restaurant scolaire spécifique sur un site en liaison facile avec les écoles publiques et privées (la mise en vente de la propriété dite de La Barque d'Or constitue, dans cette optique, une opportunité) ;



La liaison piétonne des écoles avec le restaurant scolaire est à rechercher à l'intérieur de l'îlot. La densification interne de l'îlot sur les parcelles non bâties peut aussi être étudiée à cette occasion.

- le parc Déliot pose des problèmes d'organisation générale car plusieurs activités y sont implantées (pêche, canoé-kayac, club Culture et Loisirs, club hippique, menuiserie, couture, etc.) mais elles risquent de gérer leur développement de façon trop individuelle aux dépens de la cohérence de l'ensemble du site. L'extension du parc est acquise (achat de la ferme Noppe, 4 ha) et la construction d'un pont sur la Becque du Biez pour la relier au parc fortement souhaitée. Le club house désire réaliser un local d'accueil ainsi qu'une carrière pour l'évolution en plein air de ses cavaliers (l'orientation du club en direction de la compétition incite à prévoir aussi l'accueil de spectateurs). La porcherie de l'ancienne ferme risque de se dégrader faute de trouver un usage, bien qu'elle constitue un élément intéressant du patrimoine architectural.
- une salle polyvalente pourrait voir le jour à moyen terme sur l'espace vert de la salle des sports ;
- la mairie, aujourd'hui trop petite, peu fonctionnelle et non conforme aux normes actuelles devra être réhabilitée et étendue (en continuité directe avec le bâtiment existant ou par éclatement des fonctions administratives et solennelles) ou reconstruite (plusieurs terrains sont d'ores et déjà évoqués : près de la salle de sports, près de la cantine ou dans la ferme Déliot).

L'abandon du bâtiment actuel, beau monument mis en scène sur la place du Général de Gaulle suppose qu'une affectation nouvelle lui soit trouvée (syndicat d'initiative, bâtiment des associations...) ce qui reste problématique compte-tenu du nombre important de bâtiments communaux à gérer. Par ailleurs, la population reste attachée à la localisation actuelle de la mairie;

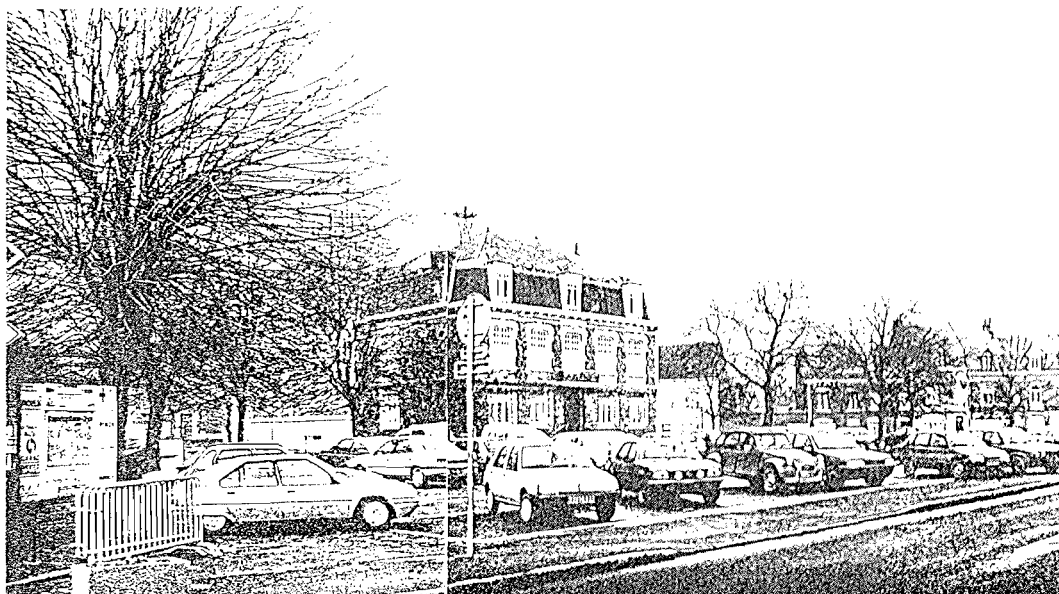
- les ateliers communaux pourraient être regroupés rue du Quai à l'occasion de l'agrandissement de l'espace communal. Cette opération pourrait donner lieu à la rénovation des bâtiments disparates et inesthétiques situés derrière la mairie;
- un équipement à vocation intercommunale pourrait être construit dans le prolongement de la rue Pasteur (parcelles 220 - 223 - 224 - 225 et 228) et ainsi redynamiser un secteur qui se trouve un peu à l'écart, coupé d'Erquinghem bourg par l'autoroute A 25 et bloqué dans son développement par la proximité d'Armentières.

Une étude légère sur le programme, le site possible et le coût de chacun des équipements devrait permettre de montrer comment chacun d'entre eux peut participer plus ou moins efficacement de la dynamique urbaine et aider la Commune à planifier ses réalisations.

Faisant suite à la réflexion globale sur les équipements, des études approfondies sur le restaurant scolaire et sur l'aménagement du parc et de la ferme Déliot permettront à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux devenus urgents.

AMENAGEMENT DU CENTRE

Le centre de la commune s'organise autour d'une vaste place aménagée en aire de stationnement automobile.



On y trouve d'une part les éléments traditionnels de ce type de secteur (la mairie, l'église, la poste, l'école, les commerces...) et d'autre part un ensemble d'éléments plus inattendus (un cimetière anglais, un parc public, la Lys bordée par une île (environ 5 ha) à usage de décharge non contrôlée).

La commune peut tirer un parti évident de cette situation pour renforcer l'image verdoyante qu'elle souhaite donner d'Erquinghem.

Pour cela plusieurs types d'actions sont à mener :

- les unes devront s'attacher à valoriser chacun des espaces publics du centre ;
- . embellissement des abords de l'église (présence incongrue de deux garages privés sur le parvis de l'église et d'une batterie de garages derrière le chevet sur une aire de stationnement en enrobés qui doit recevoir des plantations pendant l'hiver 90-91).



- . modification de l'aspect et du fonctionnement (éviter les entrées et sorties de voitures sur le C.D.) de la place du Général de Gaulle qui sert quotidiennement de parking, de façon hebdomadaire au marché, une fois par an à la "ducasse" et occasionnellement à un cirque, à des expositions d'automobiles et à d'autres manifestations similaires,
- . paysagement de l'aire de stationnement des écoles publiques (en cours de réalisation),
- . aménagement d'un abri parents à la sortie des écoles publiques et agrandissement de l'aire d'attente,
- . remplacement des gardes-corps face aux écoles publiques par des aménagements paysagers.



- . curage du bras mort de la Lys et aménagement du délaissé de 5 ha (3 ha après élargissement du canal probable uniquement à très long terme) éventuellement par une opération Chico Mendès de façon à créer une réserve écologique (les délaissés créés entre le canal et les bras morts de la Lys sont situés sur la Commune de Nieppe, une négociation est en cours avec l'E.P.I.C., propriétaire du site, pour qu'il en laisse la jouissance à Erquinghem),
 - . aménagement d'un cheminement le long de la Lys pour les promeneurs et les pêcheurs, et mise en place d'une passerelle piétonne au bout de la rue du Quai pour relier le délaissé au centre,
- Les autres devront veiller à mettre en relation les différents espaces ;
- . prolongation du parc Déliot jusqu'à la route départementale 945 de manière à signaler la présence du parc depuis la rue ;
 - . création d'une liaison entre la place de l'église et l'école afin de décongestionner la sortie de l'école.

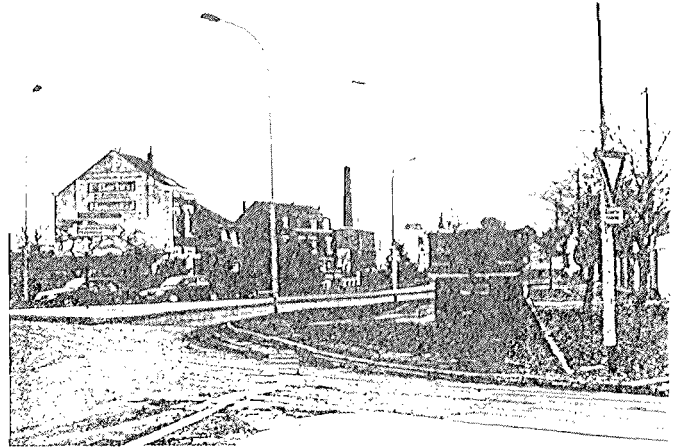
Une esquisse chiffrée montrant l'organisation générale des espaces centraux suivie d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les abords de la Lys suffiront à la Municipalité pour entreprendre rapidement l'action directement liée à la Lys et pour préparer à moyen terme des opérations sur le centre ville, sachant que l'objectif final est de rendre le centre ville aux piétons sans pour autant pénaliser les commerces.

Cette esquisse sera accompagnée d'un cahier de prescriptions architecturales incitant les propriétaires à valoriser leur patrimoine dans un souci d'harmonie générale et de respect des qualités spécifiques de chaque bâtiment.

AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 945

Axe structurant de la commune, la route départementale 945 mérite d'être aménagée en tenant compte :

- de l'importance de l'entrée ouest en liaison directe avec l'autoroute A 25 ;
- de la largeur des bas-côtés qui pourraient être largement plantés ;
- de la mise en valeur des voies d'accès à la Lys ;
- de la nécessité d'améliorer la sécurité des virages au Fort Rompu ;
- du projet de Z.A.C. sur le terrain de sports ;
- de la valorisation des accès aux équipements publics ;
- de la nécessité de prévoir des aires de stationnement, en particulier à proximité des commerces ;
- des aménagements à prévoir sur la place du Général de Gaulle ;
- de l'aménagement souhaité d'une piste cyclable ;
- de la recherche d'une cohérence entre les cheminements piétonniers qui longent la voie ;
- de l'embellissement du pont de l'autoroute, passage obligé entre les quartiers du centre et du Fort Mahieu ;
- de la possibilité pour la commune d'accueillir un équipement intercommunal tel qu'une piscine dans le prolongement de la rue Pasteur.



Une esquisse chiffrée sur l'ensemble de la voie permettra à la Municipalité d'avoir un programme cohérent sur l'ensemble de l'axe et de réaliser progressivement des travaux en fonction des opportunités d'aménagement qui se présenteront.

EXTENSION ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Le cimetière existant se trouvera probablement à saturation dans un peu plus d'un an.

Son extension devrait donner lieu à la création d'un columbarium et d'un funérarium. Une aire de stationnement pour une vingtaine d'automobiles devra être prévue.

La situation du cimetière en plein coeur d'une zone d'habitat justifie qu'un effort particulier soit fait en faveur de son paysagement sans que celui-ci soit pour autant dévoreur d'espace, étant donné les limites imposées au développement urbain.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettra à la Municipalité d'entreprendre rapidement des travaux qui deviennent urgents.

CHEMINS DE RANDONNEES

L'attrait toujours grandissant qu'exerce la randonnée pédestre et cycliste sur la population joint à la présence d'un club hippique dans la commune d'Erquinghem incitent à favoriser le développement et l'entretien des chemins de promenades.

Par ailleurs, l'existence d'un vaste espace agricole parsemé de fermes reliées par des chemins ruraux crée les conditions d'un circuit varié et intéressant.

La liaison possible avec le centre par les bords de la Lys constitue un atout supplémentaire à ce circuit.

Le remembrement actuellement en cours en raison du passage du T.G.V. devrait être l'occasion de restructurer et d'enrichir ce patrimoine communal.

Une étude d'impact commandée par le Département à l'A.E.R.E.A. (Université de Lille I) vient de s'achever. Elle devrait servir de référence aux aménagements qui seront proposés dans l'espace agricole (intérêt écologique des Grands Prés, zone humide où l'Agence de Bassin devrait réaliser un plan d'eau, réserve pour la nappe phréatique...).

Le bureau d'étude proposera des schémas d'organisation du paysage rural qui pourront servir à l'occasion du remembrement de base de discussion avec les agriculteurs de façon à prévoir des cheminements et des haltes pour les promeneurs et à inciter les propriétaires fonciers à la plantation de haies et de bosquets de manière à préserver l'équilibre écologique et la qualité paysagère de l'espace rural.

Ces schémas permettront aussi à la Municipalité de négocier avec la S.N.C.F. des aménagements paysagers aux abords des remblais du T.G.V. (la S.N.C.F. s'est engagée à traiter les abords de la ligne visuellement et phoniquement mais la Municipalité dispose de peu d'informations sur les aménagements qui seront effectivement réalisés.